



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le Pas-de-Calais a-t-il été moins servi que les autres en vaccins ?

Question écrite n° 37042

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le retard de la politique vaccinale dans le Pas-de-Calais. Le Gouvernement vient d'annoncer un nouveau confinement pour le seul département du Pas-de-Calais, dès le week-end des 6 et 7 mars 2021. Cette décision est la conséquence de l'échec de la campagne vaccinale puisque seuls 3 % des habitants du Pas-de-Calais sont à ce jour vaccinés. Le département se situe ainsi à l'avant dernier rang régional en termes de vaccination ; il s'agit pourtant du second département le plus peuplé. Le retard pris dans la campagne vaccinale est inadmissible sur un territoire où les indicateurs sanitaires sont déjà dégradés, c'est-à-dire que la population à risque y est plus importante qu'ailleurs. Depuis de nombreuses semaines les élus locaux ont alerté l'État sur les retards de la politique vaccinale et sur la pénurie de doses dans le département. Pour toute réponse l'ARS accuse à demi-mots les élus locaux et les professionnels de santé de ne pas avoir mis en place les conditions nécessaires à une campagne de vaccination massive, ce qui est absolument faux. Faute de doses en nombre suffisant, plusieurs centres de vaccination ont dû fermer leurs portes et suspendre les prises de rendez-vous. Les 10 000 doses supplémentaires qui seront prochainement allouées au département ne suffiront pas à rattraper le retard accumulé puisque le taux d'incidence des contaminations dépasse de presque deux fois la moyenne nationale. Ce nouveau confinement, résultat des défaillances majeures de l'État dans sa politique vaccinale, est légitimement vécu par la population comme une sanction et une stigmatisation. Alors que l'intensification de la campagne de vaccination devrait être un préalable à tout confinement, il lui demande pourquoi le Pas-de-Calais a dû faire face à une telle pénurie de vaccins.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la stratégie de priorisation des publics éligibles à la vaccination, la répartition des doses sur le territoire national a été calculée au niveau régional en fonction de la proportion de personnes prioritaires dans la population totale, puis au niveau départemental selon un critère d'équité territoriale qui s'ajuste au contexte sanitaire. Face à l'évolution de la situation sanitaire dans le Pas-de-Calais à la fin du mois de février, une allocation massive de doses supplémentaires à l'échelon régional et infrarégional ainsi que l'ouverture de créneaux de vaccination supplémentaires les soirs et week-end et l'optimisation des flux de livraison permis par une stratégie « zéro stock » ont permis dès le mois de mars d'accroître le taux de couverture vaccinale sur ce territoire particulièrement affecté par l'épidémie de Covid-19. 77 % de la population du Pas-de-Calais a reçu une dose de vaccin, et 75 % de la population dispose d'un schéma vaccinal complet. Le taux de couverture du Pas-de-Calais est ainsi supérieur à la moyenne nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37042

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1974

Réponse publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7996